

Me Thomas D'JOURNO
SELARL EKLAR AVOCATS

Avocat Associé au Barreau de MARSEILLE
43/45 rue Breteuil - 13006 MARSEILLE
Tél. : 04 13 24 13 64 – i.gadalla@eklar.com

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES
SUR LIQUIDATION JUDICIAIRE
UN SEUL LOT DE VENTE

CONSISTANT EN DES PARCELLES PARFAITEMENT PLANES
(PARKING, PRÉ ET BOIS ÉDIFIÉES SIX CONSTRUCTIONS)

Sur la commune de SEYNE (04140), LES CHAPELLES
Cadastrées section F n° 348, 350, 354 pour 2 ha 63 a 08 ca

MISE A PRIX : 275 000,00 €

Avec faculté de baisse du quart puis de moitié
en cas de carence d'enchères.

VISITE LE MERCREDI 27 AOUT 2025 DE 14 H 00 A 15 H 00

L'ADJUDICATION AURA LIEU LE MERCREDI 10 SEPTEMBRE 2025 à 9h30

à l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de MARSEILLE,
au Palais de Justice – Salle 8 – 25 rue Edouard Delanglade, 13006 MARSEILLE

DESIGNATION DES BIENS
MIS EN VENTE :

D'après le titre de propriété

Sur la commune de SEYNE (04140),
Les Chapelles. Un immeuble consistant
en :

- Un bâtiment principal à usage d'habi-

tation de deux étages sur rez-de-chaus-
sée surélevé, comprenant :

Au rez-de-chaussée : deux salles à
manger, cuisine et dépendances
bureaux,

Au premier et deuxième étage : plu-
sieurs dortoirs et sanitaires.

- Un bâtiment annexe élevé d'un étage

sur rez-de-chaussée, comprenant :

Au rez-de-chaussée : un bloc de douches et sanitaires.

Au premier étage : plusieurs chambres à usage de logement,

- Un grand hangar couvert à usage d'animation sportive et culturelle,

- Des salles de classes préfabriquées.

Avec diverses parcelles de terrain attenantes auxdits bâtiments en nature de jardin, pré et labour

Cadastrées section F n° 348, 350, 354, lieudit Les Chapelles, d'une surface totale de 2 ha 63 a 08 ca.

D'après le procès-verbal de description

Maître Christophe NEYROUD, Commissaire de Justice associé à DIGNE LES BAINS a établi le 2 décembre 2024 aux termes desquels il apparaît que le bien est situé sur la commune de SEYNE (04140), Les Chapelles.

1/ Sur les parcelles parfaitement planes et d'un seul tenant, de 2 hectares 61 ares 38 ca, cadastrées sous les numéros 349 et 350 de la section F, en nature de parking, pré et bois sont édifiées six constructions :

- Un bâtiment principal d'environ 400 m² au sol, élevé de deux étages sur rez-de-jardin, à usage notamment d'accueil, de bureaux, de réfectoire, de cuisine et de chambres.

- Un bâtiment élevé d'un étage sur rez-de-jardin, à usage de chambres à l'étage et de laverie au rez-de-jardin.

- Un bâtiment à simple rez-de-jardin et mezzanine, comprenant une pièce à usage d'atelier et de salles destinées au stockage ou aux séances d'animation.

- Une construction en préfabriqué abritant diverses salles de classes.

- Un bâtiment récent dans lequel se trouve des chambres et des salles sanitaires.

Une petite construction à simple rez-de-jardin à usage d'abris pour les chevaux et sellerie.

2/ la parcelle F numéro 354 d'une superficie de 170 m² est séparée des précédentes par un chemin communal et peut être utilisée comme parking.

L'accès à cette propriété se fait par des voies goudronnées depuis le village de SEYNE.

Le certificat de mesurage des lieux établis par la société ALPES DIAGNOSTICS le 12 décembre 2024, conclu à une surface habitable totale de 1 185,11 m² et une surface au sol totale de 1 775,13 m².

Les lieux sont vides d'occupation.

La présente vente est poursuivie A LA REQUETE DE :

La **SCP JP LOUIS – A. LAGEAT**, mandataires judiciaire, mission conduite par **Maître Jean-Pierre LOUIS**, man-

dataire liquidateur à la sauvegarde, au redressement et à la liquidation des entreprises, domicilié en son étude, 30 Cours Lieutaud, 13006 MARSEILLE, agissant en qualité de mandataire à la liquidation judiciaire de

Ayant pour Avocat **Maître Thomas D'JOURNO**, Avocat Associé au sein de la **SELARL EKLAR AVOCATS**.

Agissant en vertu :

D'une ordonnance en date du 1^{er} avril 2025, Monsieur le Juge Commissaire du Tribunal Judiciaire de MARSEILLE, publiée au service de la publicité foncière de DIGNE LES BAINS le 10 avril 2025 sous les références de publica-

tion 2025 P n°02917, suivie d'une attestation rectificative valant reprise pour ordre publiée au même bureau le 12 mai 2025 volume 2025 S n°00006.

Les enchères sont recevables uniquement si elles sont portées par un Avocat inscrit au Barreau de MARSEILLE qui devra détenir un chèque de banque représentant 10 % du montant de la mise à prix avec un minimum de 3.000 euros établi à l'ordre de **Maître Jean-Pierre LOUIS**.

RENSEIGNEMENTS :

Pour de plus amples renseignements, consulter le cahier des conditions de vente :

- Sur le site internet **<https://www.eklar.com>** du Cabinet de **Me Thomas D'JOURNO**, Avocat au Barreau de MARSEILLE,
- Au Cabinet de **Maître Thomas D'JOURNO**, Avocat au Barreau de MARSEILLE, 43/45 rue Breteuil, 13006 MARSEILLE – Tél : 04.13.24.13.64 – **i.gadalla@eklar.com**
- Au Greffe du Tribunal Judiciaire de MARSEILLE, 25 rue Edouard Delanglade, 13006 MARSEILLE à l'accueil du lundi au vendredi de 8 h à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30

Marseille, le 11 juillet 2025

Me Thomas D'JOURNO
Avocat